

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) 7.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:

Par an, (payable d'avance) \$4.00 (payable durant l'année) 5.00

Bureaux à Québec: No. 1, rue Duade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion suivante 0.12

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 3 JUIN 1874

LES MASQUES ROUGES

(SUITE)

-Ainsi, c'est lui qui nous écrit? -Oui. -C'est lui qui veut sauver le prisonnier?... Eh bien, s'écria Armande, on le sauvera!

la république existât, croire que Robespierre était un mythe, et Danton un croquemitaine inventé pour effrayer les enfants.

Le marquis d'Epernay, qui n'avait que dix-huit ans, rougit jusqu'au blanc des yeux. Le prince continua: "Vous la regarderez tout à votre aise; et comme elle ne s'occupera point de vous, elle sera tout à ma partie."

l'hospitalité dans le château de mon aïeule. "On nommait les deux premiers MM. Cinq-Mars et de Thou. "On frissonnait au nom du troisième: c'était le cardinal de Richelieu.

"Mon grand-père a été en duel à vingt ans, le jour de sa fête, parce que ce jour-là même le chevalier de la Barre lut rompu vif pour crime d'irréligion. Le chevalier de la Barre avait été l'hôte de mon grand-père... -Eh bien, madame, fit le duc qui commençait à deviner, où voulez-vous en venir? -Monsieur, je crois aux traditions fatales qui poursuivent une race.

IMMENSE VENTE

DE

MARCHANDISES

SECHES.

Abandon du Commerce de Détail pour aller en Gros.

\$150,000

Cent cinquante mille piastres valant, de Marchandises Sèches offertes au prix coûtant et au dessous.

LE MAGASIN SERA FERMÉ VENDREDI ET SAMEDI

Le 22 et 23 courant pour nous donner le temps de remarquer les Marchandises.

LA VENTE COMMENCERA

LUNDI MATIN,

le 25 du courant, à 9 heures, et le Magasin se fermera tous les soirs à six heures pour donner aux jeunes gens le temps de mettre à l'ordre leurs départements respectifs.

La vente se fera pour argent comptant, et aucune marchandise ne seront envoyées en approbation.

Ayant pris le Magasin en Gros de M. P. Shee à la Basse-Ville, nous préférons vendre ici, notre fonds, à de grands sacrifices, plutôt que de le transporter là.

C'est une magnifique occasion offerte au marchand désireux d'occuper le plus beau magasin et le meilleur poste d'affaires de la Haute-Ville.

Nous en avons le loyer pour des années avenir et nous sommes prêts à l'abandonner en aucun temps à quiconque le désirera.

LEGER & RINFRET,

21, Rue la Fabrique.

A VENDRE.

CINQ MILLE PIASTRES (\$5,000) du Fonds de la Corporation des Pilotes de Québec.

S'adresser à H. BLANCHET, Québec, 5 mai 1874.—1m



MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

A partir du CINQ JUILLET prochain, on changera les prix suivants pour les passagers et le fret entre Prince Arthur's Landing, la Baie du Tonnerre, et Fort Garry, Manitoba:

Chaque passager adulte, avec 230 lbs. de bagage... \$10.00 Chaque passager au-dessous de 14 ans, avec 100 lbs. de bagage... \$ 5.00

On peut se procurer des billets de passage pour tout le parcours depuis la Baie du Tonnerre jusqu'au Fort Garry, au bureau de entrepreneurs, W. H. Carpenter & Co., Baie du Tonnerre.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 mai 1874. 21 mai—6s

COMMIS DEMANDÉ.

UN JEUNE HOMME ayant de l'expérience dans le commerce d'Épicerie et sachant les deux langues. L'offre de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à ED. CLARK, Rue du Pont, No. 32, St. Roch, Québec, 25 avril 1874.—juo

FIEF ET SEIGNEURIE DE HUBERT.

Le Soussigné seul propriétaire et en possession du Fief et Seigneurie de Hubert, sis dans les Comté et District de Québec, fait défense à toute personne, de couper et enlever aucune sorte de bois, du dit Fief et Seigneurie de Hubert, et lui causer aucun dommage; sous peine de se voir poursuivie, suivant toutes les rigueurs de la loi.

R. A. R. HUBERT, Protonotaire C. S. Montréal.

18 mai 1874—15j

Avis de Déménagement.

Le soussigné informe le public qu'il a transporté sa Pharmacie

Au coin de la rue St. Joseph, Près de la Chapelle des Mortes, où étant logé plus vastement, il tiendra l'assortiment le plus complet de Drogues,

Médicines Patentées, Graines de jardin, Articles de toilette, etc., etc. W. E. BRUNET, Pharmacien.

Québec, 1 mai 1874.—1m

A MM. LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE, ET MM. les Cultivateurs.

Nous venons de recevoir par le vapeur Polytechnie, notre assortiment de Graines de Jardins, consistant en:

- GRAINES DE BETTES, Pour la table et pour les champs. " CHOUX, Été, Hiver et St. Denis. " CAROTTES, De table et des champs. " SALADE, Pommée et Fricée. " RAVES, Longues, demi-longues et rondes. " POIRBAUX, Gros de Londn. " PERSIL, Fricé et d'avance. " CONCOMBRES, Hâtifs et longs vorts. " NAVETS, Blancs, Jaunes, Choux de Slam, Graines de Sariette, Celeri, Tomate, Thyin, Marjolaine, Coriandons, etc. GRAINES DE FLEURS, " ACRIS, " DOIGNONS, Gros rouge de Wethersfield.

Nous recevons dans quelques jours un grand lot de Graines de Mil, de Trèfle Blanc de Hollande et Trèfle Rouge (Western.) Les personnes ayant besoin de Graines, bonnes et fraîches, feront bien de visiter notre établissement.

ED. GIROUX & FRÈRE, 52, rue St. Pierre, Québec 10 avril 1874.

Chromos! Gravures! GLACES DE MIROIRS.

Le Soussigné annonce respectueusement au public qu'il vient de recevoir une très belle collection de Chromos, qu'il vendra à des prix raisonnables.

Une visite est respectueusement sollicitée. Toujours en mains un très grand assortiment de Glaces de Miroirs, Montres pour Cadres Cadres Ovals pour Portraits, etc., etc.

A. BELANGER, 9, rue et faubourg St. Jean, Québec, 1er avril 1874.

Vente à bon marché FRYE & GARNEAU

No. 55, RUE ST. JEAN, PRÈS DE LA PORTE,

Annoucent à leurs pratiques et au public qu'ils ont dernièrement reçu d'Europe un assortiment varié de Marchandises Sèches pour le Printemps et l'Été, qu'ils vendront à très bon marché.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Toute commande pour Robes et Chapeaux seront exécutées dans l'établissement par des modistes d'expérience.

Québec, 21 avril 1874.

BLONDEAU & DROUIN

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Histoire de St. Augustin, 2 vols. broché, par Poujoulat, à... 0.70 Vies des Saints pour tous les jours de l'année, illustré, broché, à... 1.00 Le bonheur dans le devoir, broché, par Mme L. Boyal Dieu Davignon, à... 0.30 Histoire de l'Annie de Bretagne, le livre de France, broché par J. E. Roy de France, à... 0.25 Le bon Esprit conseil, broché, par Mauri Leprevost, à... 0.25

Journaliste, esquisse biographique et morceaux choisis, broché, par A. Laurent, à... 0.30 Traité de Physique, soix. par Girard, 2 50 Les voyages autour du monde, broché, 0.20 Aventures et conquêtes de Fernand Cortez au Mexique, broché, à... 0.20

BLONDEAU & DROUIN, Québec, 19 mai 1874.

Venant d'être reçu par les derniers Steamers

E. JACOT, RUE DE LA COURONNE,

Une riche collection de Bijoux et Joyaux Fines. M. E. JACOT prend la liberté d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe un choix riche et varié de Montres d'Or et d'Argent et de Bijouteries Fines, savoir:

- Bracelets d'Or. Chaînes et Colliers d'Or. Pendants et Médallions d'Or. Breloques et Cachets d'Or. Anneaux et Clefs d'Or. Pendeloques et Boucles d'Or. Croix très riches d'Or. Anneaux de Mariage et Bagues d'Or. Bagues d'Or pour Messieurs et Dames. Bagues et Épinglettes d'Or. Boutons d'Or pour Messieurs et Dames. Châtelaines d'Or. Chaînes d'Or pour Messieurs et Dames. Settes complets en Gal, riche. Bijouterie Américaine Plaquée.

Boîtes à Musique, Argenterie, Horloges, Lunettes, Pipes d'Écumé de Mer, Lunettes d'Opéra, Fumées, Maroquineries, Articles de Fantaisie, etc., etc. Une visite est respectueusement sollicitée. Prix très-modérés.

E. JACOT, 57, rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 30 avril 1874.

La Maison Parisienne

A l'honneur d'informer le Public en général qu'elle va ouvrir une succursale

Au No. 51, Rue et Faubourg St. Jean.

On y trouvera les PATISSERIES, les GLACES et autres variétés de RAFFAÏCHISSEMENTS, etc., etc.

A son établissement en ville, No. 43, Rue St. Jean, une SALLE, au-dessus du Magasin, est entièrement à la disposition des GOURMETS pour LUNCH, RAFFAÏCHISSEMENTS, etc., etc.

Tous ordres seront exécutés avec ponctualité. Québec, 9 mai 1874—1m3s

PRELATS ANGLAIS ET TAPIS

SERA OUVERT CETTE SEMAINE.

30 Boîtes de Prelats Anglais. 30 Boîtes de Prelats Américains. 20 Ballots de Tapis Bruxelles, Impérial et Tapisserie.

15 Ballots Tapis de Corde et Ficelle. A vendre chez THÉOP. HUDON, Coin des rues St. Joseph et Couronne, St. Roch.

Cet assortiment est des plus dignes d'attention. Québec, 14 avril 1874—2m

MAISONS A LOUER.

TROIS MAGNIFIQUES MAISONS MEUBLÉES situées sur un des plus beaux sites dans le village des Trois-Pistoles offrent beaucoup d'avantages aux Touristes qui veulent agréablement passer la Belle saison. Ils trouveront tout ce qui amuse: pêche, chasse, bain, promenade sur l'eau, enfin tout ce qui peut ravir et enchanter; venez et venez juger de la faus ou du vrai.

AUSSI A VENDRE OU A LOUER. Une Maison à deux étages avec Ecurie, Hangar, Remise, Fournil, Jardin Magnifique d'Arbres Fruitiers, située à seize arpents de l'Eglise offrant beaucoup d'avantages surtout aux commerçants. Pour les conditions s'adresser à

JOHNY ROUSSEAU, Ou à M. MICHAUD, Ecr., Notaire, Trois Pistoles, 12 mars 1874—juo

GRAINS DE SEMENCE.

BLÉ DE LA MER NOIRE, BLÉ DU HAUT-CANADA, BLÉ FRYE, BLÉ LAURENT, ORGE, POIS, AVOINE, GRAINE DE MIL, FÈVES BLANCHES ET JAUNES.

10 minutes seulement. Blé de Montana (Utah), Importé par Louis BLODREAU, Ecurier. Ce Blé est très-gros et extraordinairement productif. A vendre par J. B. RENAUD, 26, 28 et 30, rue St. Paul Québec, Québec, 5 mai 1874.

Pension Privée.

Pension Privée, situation d'une Institutrice pour enseigner dans une famille ou être Comptable demandée.

S'adresser à Mlle TURGEON, Institutrice, Coin des rues St. Joseph et St. Anselme, St. Roch.

Québec, 8 avril 1874—7s

ESSAYEZ LE

SIROP INDIEN

DR. CLARK JOHNSON

POUR LE SANG

Guerit toutes les maladies du Sang.

A vendre par JOSEPH O. LABBÉ, 12, rue St. Georges, Faubourg St. Jean, Seul Agent à Québec

Québec, 16 mai 1874.

AUX CHARRONS.

VERNIS CARRIAGE, De NOBLES & HOARE.

TOILES POUR VOITURES.

Bardures, Peintures, etc., etc.

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX.

H. S. SCOTT & Cie., 33, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, 2 mai 1874.

Deux Jolies Chansons Nouvelles!

LE BEAU DANUBE BLEU! 75 cts. (Beautif Blue Danube) Valse chantée de Strauss. GENTIL PRINTEMPS! 50 cts. (Spring! Gentle Spring!) par Rivière. A vendre par B. MORGAN, 16, rue Fabrique, Québec, 12 mai 1874.

A Vendre par le Soussigné.

LES MACHINES suivantes: à faire les allumettes carrées, rondes, à la soude, à scier le bardeau, la latte, à planer le bois, à embouteiller, scie ronde à refendre le bois et à le scier de travers, rouloirs à presser le cuir pour cordonniers, machine à tarauder les chevilles de fer et les acrois, à couper le fer, à faire les têtes de chevilles, injecteur en cuivre pour bouillottes à vapeur, arbres de scies rondes de différentes dimensions, courroies, strappons de cuir anglais tant au chène, chevilles de fer taraudées de toutes grosseurs et de toutes longueurs, de charnières, etc., etc.

Balistes en fer, en fonte et en bronze, tuyaux en tôle garantis à 300 lbs. de pression, trois engins de 8, 16 et 18 forces respectives, articles de conches en fer de différentes grosseurs tournés dans toutes leurs longueurs, accouplements en fonte, pouilles et pendants d'arbres.

On exécute à l'atelier du soussigné, Marché du Palais, toutes sortes d'ouvrages en fer, en fonte et en cuivre pour moulins à scies, pour manufactures de formes et batteries à vapeur, à des prix qui défient toutes compétitions.

ANT. ROUSSEAU, No. 40, Rue St. Paul, Québec, Québec, 7 mai 1874—12m

QUEBEC

MERCREDI, 3 JUIN 1847.

Lettre de la Capitale.

Ottawa, 2 juin. Il faudrait remonter loin dans notre histoire pour retrouver trace d'un événement aussi inattendu que celui que la presse vient d'enregistrer. On avait bien souvent parlé de la retraite de l'hon. M. Dorion et de sa nomination comme juge-en-chef. Mais lui-même n'y songeait pas ; il tenait à la vie publique par le double sentiment des longues difficultés vaincues et des triomphes maintenant assurés. Il se sentait en pleine possession d'une situation dominante et comme seuls en avaient occupé avant lui M. Papeau, M. LaFontaine, M. Cartier.

Pour engager M. Dorion à renoncer à une telle position, il a fallu une très grande pression de la part de sa famille, et c'est à cette pression toute affectueuse et intime qu'il faut attribuer une résignation si soudaine. Vendredi, le conseil des ministres s'était réuni et avait longuement délibéré, sans qu'il fut aucunement question de la retraite de M. Dorion. Il était entendu seulement que la nomination d'un juge-en-chef serait faite immédiatement. MM. Huntington et Letellier quitteront la Capitale sans avoir aucun motif de pressentir ce qui allait arriver. Ce n'est que le lendemain, samedi, après l'arrivée de MM. Wilfrid Dorion et Geoffrion, gendre de l'hon. M. Dorion et frère du député de Verchères, qu'il commença à être question de la résignation du ministre de la justice. Les instances de M. Dorion et Geoffrion auprès de M. Dorion pour l'engager à accepter et auprès de ses collègues pour les engager à renoncer au précieux concours d'un tel collègue, furent vives et pressantes. Ce n'est que tard dans la soirée qu'ils emportèrent enfin le consentement de M. Dorion.

La nouvelle mit du temps à se répandre en ville et ne rencontra guère que des incrédules. Le Times lui-même n'en souffla mot dans son numéro de lundi. Il fallut la Gazette Officielle elle-même pour y faire croire.

M. Dorion a désigné M. Fournier comme son successeur, et M. McKenzie s'est de suite entendu avec lui. Puis M. Fournier a eu une longue conférence avec Lord Dufferin. Avant de choisir définitivement le successeur de M. Dorion comme représentant du District de Montréal, les députés de ce district doivent être consultés ; mais c'est la pure affaire de politesse et le choix est connu d'avance. M. Geoffrion sera ministre d'ici à quelques jours.

M. Dorion ne pouvait avoir un successeur plus selon son esprit que M. Fournier. Avec un tel chef on est sûr que les traditions du parti ne fléchiront pas et qu'il maintiendra haut et ferme le drapeau national. Le district de Québec sera sans doute frappé de l'importance de posséder le chef de la section bas-canadienne. Quant au district de Montréal, il aura raison d'être satisfait de son nouveau représentant dans le cabinet. M. Geoffrion n'a pas le mérite supérieur et la longue expérience de M. Dorion ; mais il a toutes les qualités d'un excellent ministre : la promptitude d'esprit, l'habitude des affaires, l'énergie de caractère, la connaissance de la politique et du maniement des hommes. C'est depuis bien des années le conseiller le plus fidèle de M. Dorion.

On ignore encore qui se présentera à Napierville. Il est possible que M. V. P. W. Dorion accepte la candidature ; probable que l'on fasse élire l'ancien député libéral, M. Coupal, par acclamation.

M. le juge-en-chef Dorion est parti hier soir pour Montréal. Le premier ministre et ses collègues, ainsi que l'hon. M. Geo. Brown, sont allés lui serrer la main à la gare. Il n'est pas probable qu'il soit à Québec avant jeudi.

Les Hons. MM. Letellier et Huntington seront de retour ici mercredi. Le cabinet est convoqué pour ce jour-là.

Informations.

—Le juge-en-chef Dorion arrivera à Québec demain et prendra son siège à la Cour d'Appel vendredi. —L'hon. M. Ross, ministre de la mi-

lice, vient d'être informé que l'auteur de la lettre qui lui a été attribuée par l'opinion est connu et que la preuve en aura été faite dès qu'il le voudra. —On rapporte que M. Hickson, secrétaire-trésorier du Grand Tronc, vient d'être nommé directeur général du chemin en remplacement de M. Byrdes. —Un parti d'ingénieurs a été chargé de faire une exploration de la Rivière des Français et la Matawan, en vue de rechercher un tracé praticable pour l'embranchement du chemin de fer du Pacifique.

—Le Times de ce matin donne les nouvelles les plus intéressantes sur le progrès des négociations du traité de Rici. Un succès complet est anticipé. —On s'attend que la police montée de Manitoba quittera Toronto pour Fort Garry vendredi prochain.

—Nous croyons savoir que dans leur rapport, les Commissaires qui ont fait l'enquête sur l'Administration du Bureau de Poste de Montréal, se basant sur leur expérience et sur les informations obtenues dans le cours de leurs travaux, recommanderont au gouvernement l'abolition du Port sur les journaux, l'affranchissement préalable obligatoire de la correspondance, et la distribution gratuite des lettres et des journaux aux domiciles des destinataires dans les grandes villes.

—Nous annonçons dans notre dernier numéro que le gouvernement fédéral avait donné ordre à son avocat, à Québec, d'intenter des poursuites contre les cautions de l'ex maître de Poste, Huot, pour le recouvrement de la somme dont celui-ci est décaissataire. Cette somme est de trois mille et quelques cents piastres. Nous avons appris depuis que les poursuites ont été intentées par M. A. Plamondon, Ecr., C. R.

L'Amnistie.

Comment elle fut promise. — Le mémoire de Sir George.

L'examen des témoignages reçus par le comité du Nord-Ouest et la connaissance de quelques documents qu'il aurait pu avoir, s'il l'eût jugé à propos, nous permettent de dire exactement quand et comment l'amnistie fut promise.

Les députés du Nord-Ouest arrivèrent au Canada dans le cours d'avril 1870, et les négociations commencèrent peu de temps après. Suivant la teneur de leurs instructions, ils posèrent comme une condition essentielle de tout arrangement, la proclamation d'une amnistie générale pour tous les faits quelconques qui étaient survenus durant les troubles. Les hésitations durèrent longtemps et faillirent plus d'une fois amener une rupture. Heureusement que les négociations étaient dirigées par le ministre des colonies qui était tenu par télégraphe au courant de tout ce qui se passait ici. Il avait témoigné le plus vif intérêt à la sûreté des délégués et les avait protégés contre les entreprises de quelques fanatiques.

Le 19 mai 1870, Lord Granville, alors secrétaire colonial, télégraphia au Gouverneur-Général dans les termes suivants : "Ne laissez point partir les délégués sans les avoir satisfaits."

Le même jour, l'abbé Ritchot, accompagnés de M. Cartier, fut reçu par Son Excellence qui lui déclara se trouver en position de pouvoir assurer que l'amnistie ne souffrait point de difficultés et qu'elle serait certainement accordée.

Dès ce moment les négociations marchèrent sans entrave et l'arrangement fut bientôt conclu. MM. Fultoye et Sulte témoignèrent à la fois de la satisfaction éprouvée par les délégués, à qui M. Cartier reconnut avoir accordé tout ce qu'ils demandaient.

A la suite de l'entrevue du 19 mai, le Gouverneur-Général demanda à Sir George Cartier de lui préparer un mémoire sur l'amnistie et des raisons par lesquelles elle pourrait être motivée.

Sir George se mit à l'œuvre et rédigea le mémoire qui a fait tant bruit et qui n'a pas pu devenir public. De tout ce que nous pouvons apprendre, — et nos informations sont aussi sûres que possible, — voici quelle serait la teneur générale de ce document qui devait servir de base à une dépêche du Gouverneur-Général accompagnant la requête de M. l'abbé Ritchot demandant l'amnistie :

Sir George établit d'abord que la proclamation du 6 décembre 1869 invitait les colons à faire savoir leurs griefs, à envoyer des délégués pour en demander le redressement et leur promettait protection contre toute poursuite dans le cas où ils se soumettraient loyalement, devant avoir tout son effet. Car les colons se conformèrent en tous points à cette proclamation. Ils élurent des délégués, dressèrent la liste des droits dont ils voulaient obtenir la garantie, et le résultat des négociations fut l'adoption du bill de Manitoba qui a été accepté par les délégués comme mesure de réparation et de pacification.

La difficulté des communications a seule empêché les colons d'agir plus tôt, ce qui est regrettable, mais ne doit pas empêcher de reconnaître la bonne volonté et la disposition des Métis à se conformer aux vœux de la Couronne.

La seule difficulté qui existe à l'octroi d'une amnistie générale est la malheureuse exécution de Thos. Scott. Mais elle n'est pas insurmontable, si l'on considère que la responsabilité des troubles remonte directement au gouvernement canadien et à ses agents.

Il est indubitable que la masse de la population métisse était opposée à l'annexion au Canada, mais qu'elle n'a jamais voulu se soustraire à l'autorité de Sa Majesté ; qu'elle était satisfaite du régime paternel et patriarcal de la compagnie de la Baie d'Hudson. Les adversaires de celle-ci étaient des aventuriers canadiens très mal vus des Métis.

C'est alors qu'arrivèrent des employés publics qui affichèrent les plus grands airs, prirent un ton d'autorité et se mirent à arpenter sans égard aux établissements existants. Les Métis crurent

naturellement qu'on venait les déposer. Ils étaient aussi sous l'impression qu'ils avaient été vendus par la compagnie de la Baie d'Hudson. Le gouvernement de celle-ci avait toujours été très faible, et les colons ne reconnaissent guère d'autres lois que leur propre volonté. Ils étaient dans ces dispositions, quand ils apprirent l'arrivée de M. MacDougal avec son conseil tout formé, et ils résolurent de l'empêcher de pénétrer dans le territoire, et en cela ils eurent des sympathies des Métis anglais et écossais comme celles des Métis français.

Au commencement de décembre, sans la moindre raison, sans instructions, ou plutôt contre la lettre même de ses instructions, M. MacDougal prit possession des territoires du Nord-Ouest, déclara la déchéance du gouvernement de la compagnie de la Baie d'Hudson, et donna au lieutenant-colonel Dennis instruction d'organiser un corps de troupes et de commencer la guerre. Environ 70 Canadiens s'entourèrent sous les bannières de Dennis et de Boulton ; mais ni les Métis anglais ni les Métis écossais ne voulurent les joindre.

On conçoit la violence des ressentiments que cette tentative barbare dut créer dans l'esprit des Métis contre le prétendu parti canadien. Mais ce n'est pas tout. Dennis avait encore donné à un sauvage nommé Monkman, de Winnipeg, une commission l'autorisant à enrôler les tribus sauvages et à les lancer sur les établissements de la Rivière Rouge. Ce document est tellement infâme et incendiaire, qu'on n'a pas jugé à propos de le soumettre au Parlement, et que Sir George se réjouit de ce qu'il n'a été vu que par peu de gens.

Cette première tentative ayant échoué Dennis avait été obligé de prendre la fuite ; ses soldats furent dispersés, quelques-uns pris, puis mis en liberté, parmi lesquels se trouvait Scott. Celui-ci était un caractère turbulent et dangereux, qui avait déjà commis des actes de violence contre M. Snow et l'avait forcé, le couteau sur la gorge, à lui accorder une somme plus considérable que celle qu'il lui était due.

Boulton essaya une seconde fois de commencer la guerre civile. Cette tentative exaspéra la population qui se voyait constamment exposée à des tentatives brutales et complètement illégales. Le gouvernement provisoire crut qu'il fallait faire un exemple pour mettre un terme aux incursions, et le sort qui était d'abord tombé sur Boulton s'arrêta sur Scott, qui fut exécuté. Tout le monde s'accorde à reconnaître que cette exécution rendit maître de la situation et qu'elle continua de jouir de la confiance du peuple et de ses représentants.

Telles sont les circonstances qui ont précédé, accompagnées et suivi cet acte, qui fut provoqué par le Canada et par ses agents qui, sans la moindre autorité, ont tenté d'exposer une population aux horreurs d'une guerre civile et sauvage.

Il est évident que si l'on était resté devant les tribunaux criminels, il plaiderait qu'il n'est jamais révolté contre le gouvernement de la Reine, mais qu'il n'a fait qu'organiser un gouvernement local pour protéger la vie et la propriété en l'absence de toute autorité établie par Sa Majesté ; que si ses procédés étaient illégaux, ils le furent bien moins que de MacDonald, Dennis et Cie. qui usurpèrent le territoire et y organisèrent la guerre civile ; qu'il n'a voulu que le protéger contre les agents canadiens qui agissaient sans autorité ; que son gouvernement était une nécessité, qu'il a existé de facto ; qu'il était basé sur la coutume du pays ; qu'il a défendu le pays contre le Canada comme il avait été défendu contre les sauvages ; que l'exécution de Scott était un acte du gouvernement, et ne pouvait être individuellement tenu responsable ; que la responsabilité appartient beaucoup plus au Canada et à ses agents qui ont provoqué le ressentiment de la population.

Avec ce plaidoyer, il n'y a pas de doute qu'on ne trouverait coupables, et s'ils étaient exceptés de l'amnistie qui devra être proclamée, cela ramènerait les sentiments d'irritation, créés par l'exécution et rendrait impossible la pacification si désirable du pays.

Sir George conclut à l'octroi d'une amnistie générale et sans réserve qui comprenne non-seulement ceux qui ont pris part au mouvement, mais encore les canadiens qui se sont rendus coupables, afin de faire disparaître toutes les rançunes et d'enlever tout sujet à des débats irritants.

Sir George suggère aussi que cette amnistie soit conditionnelle et ne concerne pas ceux qui pourraient s'opposer plus tard à l'installation du lieutenant gouverneur et de son autorité.

Observons combien cette dernière remarque vient confirmer l'assertion de M. Ritchot, que l'amnistie devait être proclamée avant l'arrivée du lieutenant gouverneur. Si elle n'avait pas été accordée immédiatement il n'y aurait pas eu lieu à cette réserve conditionnelle.

Dans sa lettre à M. r. Taché que nous avons publiée, Sir George conseille aux Métis de bien recevoir le lieutenant gouverneur, parce que la Reine attend peut-être ces manifestations de loyauté pour proclamer un pardon général et sans réserve et qu'elle excepterait ceux qui offriraient de la résistance à M. Archibald.

Enfin l'idée d'inclure les deux partis dans la proclamation est de M. Ritchot et fut adoptée par Sir George.

Telle est l'exacte vérité sur les circonstances qui ont déterminé et accompagné la promesse d'amnistie, que l'on avait le plaisir de nier en février 1873 avec une bonne foi et une candeur qui étonnent.

Une Lettre de Rochefort.

On lit dans le Courrier des États-Unis. Nos compatriotes ont éprouvé hier matin une grande surprise, et aussi un grand plaisir, en ouvrant les yeux et le Herald, notre grand confrère, à une le-

ttre de publier en français une longue lettre de M. Henri Rochefort, datée : "Grand Central Hotel, N. Y., 30 mai 1874." M. Rochefort est arrivé à New-York samedi soir par le train de 7 h. 30, en compagnie de MM. Olivier Pain et George Benedict.

Quelles que soient les opinions diverses sur son auteur, la lettre publiée par le Herald a été pour tous au moins un intérêt de curiosité, et elle a fourni un aliment aux longs loquaces du dimanche. Elle commence par l'exposé des causes qui, au point de vue de l'écrivain, ont été l'origine de la commune, et aussi des événements dramatiques accomplis pendant cette période où à sa suite. Les faits que rappelle cette revue respectueuse ne sont plus du domaine de la presse, et appartiennent à l'histoire ; aussi ne nous arrêtons nous pas, et nous bornons-nous à reproduire la dernière partie du récit de l'évasion de la Nouvelle-Calédonie, et un aperçu de vues de M. Rochefort sur la politique française actuelle. En voici les passages principaux :

Respirer l'inféction de ce milieu déshonoré nous devint bientôt insupportable. Le ministre de la marine, M. Dampierre d'Hornoy, avec les hautes connaissances géographiques qui ont distingué nos officiers dans la dernière guerre avait déclaré que la garde des déportés était assurée, les requins se chargeant de empêcher toute fuite du côté de l'Océan et les Anaksaks mettant ordre du côté de la terre. Cette idée ingénieuse de nous avoir placés ainsi entre les mâchoires des hommes et celle des poissons avait même provoqué chez la droite la plus joyeuse approbation. Nous étions heureusement fixés sur l'intelligence des signataires de la paix de Bordeaux, et puis qu'ils considéraient l'évasion comme impossible, nous en conclûmes immédiatement qu'elle était praticable.

A partir de ce moment, la pensée de revoir l'Europe nous hanta nuit et jour. Olivier Pain, Paschal Grousset et moi habitions sur une colline une palloite isolée où nous eûmes le loisir de nous concerter à notre aise. Notre plan fut d'aller par mer, à la hague s'il le fallait, jusqu'à quelque bateau dont le capitaine consentirait à nous prendre.

Nous avions entendu raconter que les requins, nombreux dans la rade, se rassemblaient ordinairement aux environs de l'abbaye, situés non loin de la presqu'île, et que nous nous abîmâmes dans des débris de la boucherie, leur arrivait assez rarement d'attaquer l'homme. Olivier Pain, qui ignorait les premiers principes de la natation, se mit énergiquement à l'œuvre, et un mois après mon arrivée, il était devenu un des meilleurs nageurs de la presqu'île.

Nous nous familiarisâmes alors avec le danger, en essayant tous les jours en mer des promenades de deux et trois heures.

Je ne pourrais insister sur certains détails, sans compromettre quelques braves gens qui nous ont prêtés leur concours ; le fait est, que grâce à eux, trois déportés, simples, résidant à Nouméa même, Achille Ballière, Jourde, et Bastien Granthille purent s'aboucher avec le capitaine anglais Labouchère, qui nous fit passer à C. E. Cet excellent homme, sans se rendre exactement compte de l'importance des prétextes qu'il aurait à son bord, consentit à nous enlever et s'engagea à nous conduire en Australie. Mais la presqu'île était gardée bien trop étroitement pour qu'il lui fût permis d'en approcher, et tout ce qu'il osa promettre fut de nous recevoir, si nous avions quelque moyen d'aborder à son navire qui était au fond de la rade de Nouméa, c'est-à-dire à plus de trois lieues de notre enceinte fortifiée.

Le voyage au bateau anglais fut l'épisode le plus dramatique de notre vie, et nous aurions certainement succombé à la fatigue, si nos amis de Nouméa ne nous avaient épargné la plus longue partie du chemin en venant au devant de nous par une nuit noire dans une balenière qui nous recueillit nuit et tout déchirés par les lames de rochers coupant comme des rasoirs.

L'indigné capitaine Law est seul ment en me reconnaissant à son bord qu'il opérât mon sauvetage et loin de s'effrayer de la responsabilité qu'il pouvait encourir, il nous renouvela plus énergiquement sa promesse de nous protéger et de nous défendre. La nuit que nous passâmes à fond de cale fut des plus tourmentées. Un retard d'une demi-journée dans l'appareillage fixa à sept heures du matin, c'était notre mort. Enfin après deux heures d'un calme que nous avions tous les droits d'appeler le calme effrayant, il s'éleva un vent si exceptionnellement favorable, qu'en moins de sept jours nous étions à Sidney, traversée qui demande souvent vingt-cinq jours et plus.

Nous revoyons la lumière après trois mortelles années de silence passées dans un sépulcre. Pendant trois ans, ceux qui nous appelaient démolisseurs et perturbateurs ont eu le champ libre. Nous n'étions plus là pour contrecarrer ces législateurs que notre opposition avait longtemps déorientés. Ils ont tenu à loisir la France dans leurs mains durant notre enlèvement. On peut voir ce qu'ils ont fait.

Robespierre a dit à la Convention : "Je serai toujours en principe contre la guerre parce qu'une victoire peut mettre la nation entre les mains d'un général heureux et que je préfère la liberté à la gloire."

Jamais le patriotisme n'austrement alarmé du grand citoyen n'aurait supposé ce qui arrive aujourd'hui, c'est-à-dire que non pas la victoire, mais la honte et la déroute pouvaient s'installer à la tête de la nation. L'infortuné McMahon, ce glorieux dont on a jamais pu découvrir ni la gloire ni la blessure, n'a même pas compris ce qu'il y avait de sanglant pour lui dans ce titre de gouvernement de combat dont on a décoré sa présidence. C'est contre la Prusse non contre la France, qu'il avait mission de combattre, mais l'assemblée rurale qui avait mis tant de hâte à signer la paix que vous savez,

semble avoir voulu récompenser par la magistrature suprême celui qui avait rendu la capitulation inévitable. Il a suffi d'avoir revêtu la résistance pour devenir l'ennemi de ces faiseurs d'invasion. Ils venaient sur Gambetta parce qu'il a lutté ! Après avoir fusillé Rossel qui a cherché à sauver Metz ils font à l'odieux Bozain qui a livré une villégiature caressante et fleurie sous le plus beau climat du monde.

Nous avons subi dans nos épreuves ce surcroît de malheur de nous trouver presque toujours en face de quelque soldat traître à son pays. L'admirable qui gouverne Paris qu'il a forgé était à Metz. Casey, Garcia, les deux assassins du député Millière, étaient à Metz. Merlin, le président du Conseil de guerre qui a condamné à mort le capitaine Rossel, était à Metz. Vinoy qui a tué Duval et Florens était à Paris, mais la façon dont il a défendu contre la mesure des prodiges qu'il aurait accomplis ailleurs. C'est quand ces gens-là ont été trop déshonorés pour continuer leur métier de soldat qu'on leur a confié des rôles de bourgeois. Tels sont nos maîtres au-dessus desquels plane et rayonne le sabre brandi du maréchal McMahon. Quel nombril gerdien ce sabre a-t-il tranché jusqu'ici ? Quel problème a-t-il résolu ? Quelle formule a-t-il inaugurée ? Le premier acte de ces régénérateurs a été un honteux marchandage proposé à la presse, et lors que le jour s'est fait sur cette honnêteté, ils ont demandé des lois contre elle. Quand la presse se taira sur leur incapacité en seront-ils plus intelligents ? Ils en viennent aux vieux clichés politiques dont la première Restauration ne voulait pas et dont la seconde est morte. M. McMahon se croit président d'une République, il est en réalité un simple commandant d'état de siège.

Un de ses plus brillants exploits a été d'envoyer dès le 26 mai, c'est-à-dire deux jours après son avènement, l'ordre au gouverneur de la citadelle de St. Martin de lui de faire poser des grilles dans le parloir de la prison, afin de m'empêcher d'embrasser mes enfants avec qui je communiquais à peu près librement depuis deux ans. Vous le voyez, ce maréchal de France est doublé d'un capitaine de sergents de ville.

Ce peuple français si délicat, si nerveux, si impressionnable, quel chef le vote d'une assemblée épirante lui a-t-il donné ? Un vieux soldat d'Afrique qui ne connaît de notre pays ce qu'il en a appris dans les gourbis algériens où il a appris de quante ans de vie ; un conducteur de bédouins qui se croit chez nous dans un bureau arabe et traite nos libertés sacrées et nos droits inextinguibles comme si le gouvernement de la France était une expédition en Kabylie.

Et cette antique moustache à la prétention de nous tenir sept ans sous sa dragonne, et ce produit exotique s'imaginant contre la dissolution ? Heureusement le bouclier va rentrer dans sa pensée, car la dissolution pour jamais est proche, et la dissolution est l'avènement définitif de la République. Les zouaves pontificaux ont beau agiter dans le lointain le panache blanc d'Henri IV, c'est à qui refusera de s'y allier, à commencer par Henri V, qui restera d'autant plus longtemps candidat à la couronne, qu'il cherchera constamment des prétextes pour l'écarter de sa tête. Je soupçonne ce monarque in partibus de posséder beaucoup mieux que ces conseillers le sens de la situation. J'ai lieu de croire qu'il préfère — et j'en félicite — la royauté de nom dont il jouit depuis longtemps à la royauté de fait dont le débarrasement si vite s'il commettait la faute de l'accepter.

Au fond de la sécurité princière que les révolutions lui ont faite, il se rappelle son grand oncle sur l'échafaud, son grand-père en fuite, son cousin tombant d'un palais dans un fâche, il peut aller à Londres s'agenouiller devant les cierges que fait brûler l'ex-impératrice au succès de l'expédition de Boulogne que Napoléon IV nous réserve. Il voit les princes en déroute, les Tuileries en cendres, et il se dit probablement, qu'après avoir mis cinquante-deux ans à monter sur le trône, il ne restera pas trois mois sans en descendre.

C'est de toutes ces impossibilités que se compose la nécessité de la République et la volonté nationale va l'imposer définitivement à ceux qui s'efforcent les hommes d'ordre, et que nous appelons, nous, les agitateurs et les révolutionnaires. C'est Fox qui l'a dit, Fox qui avait étudié la politique ailleurs qu'au milieu des tribus arabes : "La pire des révolutions, c'est une restauration."

FAITS DIVERS.

CLER DES CHASSEURS. — Il y aura séance mensuelle vendredi soir, 5 juin, à 8 h., salle ordinaire, coin des rues Cron et Princes Eclairés, St. Roch. Affaires importantes et élection des officiers pour l'année 1874-75.

Les membres sont particulièrement invités à y assister et à prendre leur carte.

POLICE RIVERAINE. — On a ajouté dix hommes au corps de la police riveraine.

CAMBIERIE. — Une grosse pierre du poids de trois livres, a été lancée en bas des remparts dans la maison de MM. Feraud et Sutherland hier matin, et cela avec une telle force qu'elle est entrée une vingtaine de pieds dans la maison.

Les citoyens de cette partie de la ville sont depuis longtemps lassés de ces abus.

ACCIDENT SUR LE GRAND TRONC. — Le train descendant de Montréal hier matin, amené à Québec le corps d'un inconnu paraissant âgé de quarante ans, et venu par le Scandinavien. Ce malheureux avait été roulé et brisé par un train entre Methot's Mill et la Rivière Noire. Plusieurs convois de chemins de fer ont dû passer sur lui. Il avait la tête séparée du tronc, et les viscères de l'estomac arrachés au corps.

Le coroner Prendergast a été immédiatement notifié et s'est rendu au dépôt. A raison de l'absence d'un témoin im-

portant qui a été vu voyageant avec le défunt, l'enquête a été ajournée jusqu'à ce matin à 10 heures en attendant l'arrivée du témoin.

COUR DE POLICE. — Présidence du juge Doucet.

Henry Dreyer, matelot, du Siberia, Capt. William Urquhart, pour refus d'obéir à un ordre légitime, condamné à quatre semaines de prison.

Edward Lloyd, matelot du Ocean, Capt. Philip Dumaresq, pour refus de faire son devoir, condamné à trois semaines de prison.

Thomas Wenbreck, matelot du Bosphorus, Capt. James Arkman, pour refus de faire son devoir, condamné à quatre semaines de prison.

David Daily et James Page, pour s'être absentés sans permission, du navire Liberty sont condamnés à 4 semaines de prison.

La cause du chemin à barrières de la rive nord, contre Xavier Cloutier, pour obstruction sur le chemin du Château Richer sous le contrôle de la dite compagnie, est continuée au 6 du courant.

La cause de Henry Doyle, matelot du Gouverneur Laurier pour avoir assailli Thos. Arnold, cuisinier du dit navire étant sur la haute mer, est remise à deux heures, p. m.

Londres, 3, h. s. a. m. Des dépêches de San Sebastian disent que la ville a été attaquée par les carlistes et qu'elle est dans une situation très critique. Des vaisseaux de guerre ont été envoyés pour protéger les citoyens étrangers.

Guaman attend des renforts de l'intérieur. Le Khédive d'Egypte est entré en négociations commerciales avec les puissances étrangères, indépendamment de la Sublime Porte.

Une dépêche spéciale de Vienne au Standard, rapporte qu'il y a eu une grande inondation dans la province de Bavière et partout en Hongrie. Plusieurs villages ont été complètement submergés.

Liverpool, 2. Une lettre du lieutenant Hynes, du parti d'explorateurs parti à bord du navire Challenger, appartenant au Dr. Hayes, de cette ville, dit que le Challenger dans ses recherches dans l'Océan Antarctique a failli découvrir le continent dont parle Wilkes, de l'expédition américaine, il y a quelques années.

Le Challenger s'est rendu à 120 milles plus au sud de l'endroit où Wilkes est allé.

Paris, 2. Dans l'assemblée aujourd'hui, le bill sur les élections générales a été pris en considération et a soulevé un débat très orageux.

M. Brisson (radical) dans un discours violent, a reproché aux bonapartistes d'avoir conduit la France à Sedan. Il s'en est suivi une excitation tellement grande, que les députés en sont venus presque aux coups.

Gambetta a fait un discours à Auxerre aujourd'hui. Il fit un exposé clair de la position du parti républicain, déclarant que les progrès qu'il a fait doivent être attribués à son admirable organisation.

Il prédit que la lutte finale sera entre les Républicains et les Bonapartistes.

Il a terminé par un éloquent appel aux libéraux, demandant l'union dans le parti afin de consolider la république.

L'auditoire était de 500, parmi lequel on remarquait plusieurs membres de l'assemblée et des maires d'environ l'ex-gouvernement.

Il est rumored ici, de bonne source que le maréchal Serrano ordonnera bientôt des élections générales en Espagne ; et si les monarchistes l'emportent, il proposera l'intronisation du prince des Asturies sous sa propre régence.

Le débat dans l'assemblée sur le bill électoral sera continué demain. M. Le drou Rollin se prononcera contre la mesure.

M. Bricon dans son discours aujourd'hui, a solennellement prévenu la chambre que la passion du bill amène une révolution ou un plébiscite.

M. Gambetta est à Auxerre aujourd'hui et a dénoncé le plébiscite comme faux en principe. Tous les citoyens devraient demander un appel au peuple par le moyen des élections générales.

Strasbourg, 2. Les autorités allemandes ont défendu la circulation du journal le Sie-le en Alsace et en Lorraine.

Bruxelles, 2. Le congrès pour considérer le sujet des droits internationaux en temps de guerre aura lieu en cette ville le 22 juillet prochain.

portant qui a été vu voyageant avec le défunt, l'enquête a été ajournée jusqu'à ce matin à 10 heures en attendant l'arrivée du témoin.

COUR DE POLICE. — Présidence du juge Doucet.

Henry Dreyer, matelot, du Siberia, Capt. William Urquhart, pour refus d'obéir à un ordre légitime, condamné à quatre semaines de prison.

Edward Lloyd, matelot du Ocean, Capt. Philip Dumaresq, pour refus de faire son devoir, condamné à trois semaines de prison.

Thomas Wenbreck, matelot du Bosphorus, Capt. James Arkman, pour refus de faire son devoir, condamné à quatre semaines de prison.

David Daily et James Page, pour s'être absentés sans permission, du navire Liberty sont condamnés à 4 semaines de prison.

La cause du chemin à barrières de la rive nord, contre Xavier Cloutier, pour obstruction sur le chemin du Château Richer sous le contrôle de la dite compagnie, est continuée au 6 du courant.

La cause de Henry Doyle, matelot du Gouverneur Laurier pour avoir assailli Thos. Arnold, cuisinier du dit navire étant sur la haute mer, est remise à deux heures, p. m.

Londres, 3, h. s. a. m. Des dépêches de San Sebastian disent que la ville a été attaquée par les carlistes et qu'elle est dans une situation très critique. Des vaisseaux de guerre ont été envoyés pour protéger les citoyens étrangers.

Guaman attend des renforts de l'intérieur. Le Khédive d'Egypte est entré en négociations commerciales avec les puissances étrangères, indépendamment de la Sublime Porte.

Une dépêche spéciale de Vienne au Standard, rapporte qu'il y a eu une grande inondation dans la province de Bavière et partout en Hongrie. Plusieurs villages ont été complètement submergés.

Liverpool, 2. Une lettre du lieutenant Hynes, du parti d'explorateurs parti à bord du navire Challenger, appartenant au Dr. Hayes, de cette ville, dit que le Challenger dans ses recherches dans l'Océan Antarctique a failli découvrir le continent dont parle Wilkes, de l'expédition américaine, il y a quelques années.

Le Challenger s'est rendu à 120 milles plus au sud de l'endroit où Wilkes est allé.

Paris, 2. Dans l'assemblée aujourd'hui, le bill sur les élections générales a été pris en considération et a soulevé un débat très orageux.

M. Brisson (radical) dans un discours violent, a reproché aux bonapartistes d'avoir conduit la France à Sedan. Il s'en est suivi une excitation tellement grande, que les députés en sont venus presque aux coups.

Gambetta a fait un discours à Auxerre aujourd'hui. Il fit un exposé clair de la position du parti républicain, déclarant que les progrès qu'il a fait doivent être attribués à son admirable organisation.

Il prédit que la lutte finale sera entre les Républicains et les Bonapartistes.

Il a terminé par un éloquent appel aux libéraux, demandant l'union dans le parti afin de consolider la république.

L'auditoire était de 500, parmi lequel on remarquait plusieurs membres de l'assemblée et des maires d'environ l'ex-gouvernement.

Il est rumored ici, de bonne source que le maréchal Serrano ordonnera bientôt des élections générales en Espagne ; et si les monarchistes l'emportent, il proposera l'intronisation du prince des Asturies sous sa propre régence.

Le débat dans l'assemblée sur le bill électoral sera continué demain. M. Le drou Rollin se prononcera contre la mesure.

M. Bricon dans son discours aujourd'hui, a solennellement prévenu la chambre que la passion du bill amène une révolution ou un plébiscite.

M. Gambetta est à Auxerre aujourd'hui et a dénoncé le plébiscite comme faux en principe



PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES.

POUR SINAPISMES



Medaille d'Or 1872, Medaille d'Argent 1872, Paris 1855, Lyon 1872, Havre 1868, Trieste 1871, Paris 1872



Adopté par les Hopitiaux de Paris, les Ambulances et Hopitiaux Militaires, par la marine Française et par la Marine Royale Anglaise.

Conservé à la Poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicament, voilà les problèmes que M. Rigollet a résolu de la manière la plus heureuse, etc.

Exiger la signature ci-contre; il y a des contrefaçteurs.

Agents généraux pour le Canada: FABRE & GRAVEL, Montréal.

PATE & SIROP

DE

GODEINE DE BERTHE

Préconisés par tous les médecins contre les RHUMES, CATARRHES et TOUTES LES IRRITATIONS DE POITRINE.

N. B. — Le Sirop de Codeine qui a mérité l'honneur bien rare parmi les médicaments nouveaux d'être enregistré comme un des médicaments officiels de l'Empire Français, se distingue de tout éloges.

AVIS. — A cause des nombreuses falsifications qu'a suscité l'heureux résultat du Sirop et Pâte de Berthe, nous sommes forcés de rappeler que ces médicaments si justement estimés se vendent seulement en boîtes et flacons portant la signature ci-contre.

DÉPOT GÉNÉRAL: à Paris, 24, rue des Ecoles, et dans toutes les Pharmacies.

Agents généraux pour le Canada: FABRE & GRAVEL, Montréal

Dans tous les cas de faiblesse, appauvrissement du sang, débilité produite par les convalescences longues, les excès ou le travail MM. les Médecins recommandent généralement le VIN DU DR JOHANN, au quina, coca, extrait de viande et hypophosphite, dans lequel une heureuse combinaison a réuni les reconstituants les plus énergiques de la matière médicale, tout en leur conservant leurs propriétés respectives.

Agents généraux pour le Canada: FABRE & GRAVEL, Montréal

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de BARTHE, BOURGET & Cie, Faillite. LE CINQUIÈME JOUR DE JUIN prochain, LOUIS A. PARIS BARTHE, tant individuellement que comme associé de la dite société, demandeur à sa décharge de la dite Cour, en vertu du dit Acte CARON & BEMILLARD, Ses Procureurs ad litem.

ENTREPOT DE MUSIQUE

No. 42, RUE ST. JEAN.

Nous venons justement de recevoir une nouvelle collection des plus considérables de Musique de Pianos et de Chansons Françaises. L'importation vient d'Europe, elle se compose des ouvrages et compositions les plus modernes des écrivains les plus célèbres, choisis par gradation de difficultés, depuis la composition la plus facile jusqu'à l'ouvrage le plus difficile de Liszt et de Meyer.

Nous recommandons spécialement aux élèves les ouvrages de Streablog, Brumer Hime, Cramer, Gobbarts, Czerny, Egghard, Croises, etc. etc.

Nous vendons toute Musique en Feuilles de 30 cts à \$1, meilleur marché qu'ailleurs.

Nous avons constamment en magasin un assortiment complet de Violons, Guitares Cordes, Cartons à Musique, Papier à Musique en Feuilles et en Cahiers à des prix extrêmement bas.

Venez si vous plait voir notre assortiment.

H. A. C. FUCHS & Cie, Québec, 31 janvier 1874.

LA NOUVELLE

MACHINE à Coudre

SILENCIEUSE D'APPLETON.

Cette Machine à Coudre n'a pas d'égalé dans sa construction pour la durée et le rang de ses ouvrages.

Avant d'acheter examinez la Machine à Coudre APPLETON.

L. N. ALLAIRE & CIE., Seul Agent de la Machine à Coudre Appleton.

Coin des rues St. Pierre et St. Jacques, Basse-Ville, Québec, 12 dec. 1873.

Sucre Raffiné Ecossais,

Maintenant en déchargement des Steamers "Waldensian" et "Manitoba" de Glasgow.

59 Tierces de Sucre Raffiné de Glasgow, très-brillant.

10 Caisses de Marmelade Keller de Dundee. A vendre par GIBB, LAIRD & Cie, Québec, 12 mai 1874.

GENIÈVRE.

Venant d'être reçu par le SS. "Hollis."

Tonnes de Genièvre du bel herbiol de Blankenheym & Nol 1, marque de la clef

A vendre par GIBB LAIRD & Cie, Québec, 15 mai 1874.

Huile de lin et Blanc de Plomb.

En déchargement du Steamer "Ganges" de Hull.

25 Boucarts de la meilleure Huile de Lin double bouteille de Blundell, Spencer & Cie.

20 Quarts de do do de do Hull

5 Boucarts de Blanc de Plomb Moulé No. 1 de Blundell, Spencer & Cie.

A vendre par GIBB, LAIRD & Cie, Québec, 12 mai 1874.

GRUAU ECOSSAIS et ORGE.

En déchargement du SS. "Waldensian" de Glasgow.

25 Barils de Gruau Ecossais, 50 do d'Orge Perles Ecossais de Dunlop.

A vendre par GIBB, LAIRD & Cie, Québec, 12 mai 1874.

Fer en Saumon.

20 Tonnes de Fer Eglinton.

A vendre par GIBB, LAIRD & Cie, Québec, 25 avril 1874.

Sucre des Barbades.

Venant d'être reçu par le Waver, des Barbades.

75 Boucarts de Sucre Brillant des Barbades.

A vendre par GIBB, LAIRD & Cie, Québec, 25 avril 1874.

ACIDE SULPHURIQUE.

50 CANISTRES.

A vend chez J & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 7 mai 1874.

MUSIQUE NOUVELLE

Reçu de Paris par le dernier steamer.

MORCEAUX POUR PIANO: Mignonne, chanson-gavotte (Bachmann) 0.60

Chanson du Bon Vieux Temps 0.60

C. J. Moline, polka originale, Dessaux 0.50

Bucé hale, galop brillant 0.60

La Favorite, transcription de concert 0.75

Barcelone, Kowalski 1.00

Vif et léger, galop brillant 0.60

Lacante, valse brillante 0.75

Bergerie, Kowalski 0.60

Ronde des mousquetaires, Bachmann 0.50

La jolite hongroise, valse, Fisher 0.60

En vente chez A. LAVIGNE, Éditeur de Musique, Marchand de Pianos et Harmoniums, 111, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 21 avril 1874.

A VENDRE

A Grande Réduction.

Ciboires dopia \$25 à \$30.

Calices \$5 à \$10.

Ostensoirs \$5 à \$15.

Bourettes et plateau en cristal \$1.00.

Bourettes \$5 à \$15.

Piscines et plateau \$3 à \$5.

Reliquaires \$12 à \$20.

Chandeliers \$15 à \$60.

Encensoirs et navettes \$6 à \$9.

Couronnes pour statues \$1 à \$3.

Croix de procession \$1 à \$18.

Lampes \$6 à \$25.

Clochettes \$9 à \$25.

Vases pour fleurs \$1.50 à \$2.00 la paire.

Miscels de \$1 à \$16, etc. etc.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE F. X. GARANT, No. 27, rue de la Fabrique, Québec, 17 avril 1874.

Librairie OVILE FRECHETTE,

23, COTE LAMONTAGNE.

DERNIEREMENT REÇU.

Instructions sur le Saint Sacrifice de la Messe, suivie d'une Méthode pour visiter Notre Seigneur dans la Ste. Eucharistie, par le P. Vanbert, S. J.

P. VAUBERT, S. J.—Traité de la communion ou conduite pour communier sainement.

MGR GAUME—Marie, Etoile de la Mer, 1 vol. Leçon bénite au XIX siècle, 1 vol. La vie n'est pas la vie, 1 vol. Le signe de la croix au XIX siècle, 1 vol.

L'ABBÉ COULIN.—L'Année du pieux fidèle, dédiée à la Vierge Immaculée, 7 vols.

R. P. GLOU, S. J.—Manuel des âmes intérieures ou entretien sur divers sujets de piété, nouvelle édition.

GAZ

Richard & Cie.

DONNANT UNE VIVE LUMIERE

ET

DONT LE PRIX

EST

Excessivement réduit!

Ces qualités seules doivent amplement suffire pour attirer d'une manière toute spéciale l'attention du public sur cette découverte. Nous croyons donc parfaitement inutile d'en énumérer toutes les autres qualités et d'insister sur les nombreux et importants avantages de ce gaz. Nous avons la confiance que l'usage que vous en ferez un grand nombre de nos principaux établissements en démontrera avec une telle évidence la supériorité sur tout autre gaz d'éclairage, que bientôt l'introduction en deviendra générale dans toutes nos maisons privées et que même l'on s'en servira pour éclairer nos rues.

Le REV. M. LAPLAI ME, Professeur distingué de l'Université-Laval, a bien voulu faire de longues et patientes recherches avec ce nouveau gaz d'éclairage et son générateur. Il a soumis à de nombreuses expériences et nous citons ici quelques extraits qui résument cette étude et font connaître les qualités inappréciables de ce gaz.

Le Gaz Richard & Cie.

Est fabriqué avec de la gazoline ou carbure d'hydrogène très-volatile qui s'extrait du pétrole. La gazoline comme le pétrole ne renferme pas de principes vénéneux et ses vapeurs n'ont aucun mauvais effet sur le système. Il semble au contraire que les personnes qui respirent habituellement des vapeurs de pétrole se portent mieux que les autres (D. French, Liverpool). La gazoline qui forme la partie principale du

Gaz Richard & Cie.

est aussi inoffensive que l'huile de charbon. De là un avantage considérable sur le gaz d'éclairage ordinaire qui renferme toujours au moins deux principes délétères, l'oxyde de carbone et des vapeurs de bisulfure de carbone. Assez souvent, grâce à une purification incomplète, il contient encore une quantité plus ou moins grande d'hydrogène sulfuré qui est un poison violent.

L'intensité de la flamme donnée par le

Gaz Richard & Cie.

A été comparée à celle de la flamme du gaz ordinaire. Le générateur étant à 15° c. les flammes des deux gaz avaient la même intensité. Celle du

Gaz Richard & Cie.

est plus jaune, mais elle est plus douce et fatigue moins la vue. En comparant la flamme du

Gaz Richard & Cie.

avec celle d'une bougie stéarique, on trouve que le générateur étant à 0° c. et rempli de gazoline 80°, une flamme de quatre à cinq pouces de large donne autant de lumière que 20 bougies.

On sait que pour une bonne flamme de quatre à cinq pouces de large la dépense est de 60 pieds cubes par 24 heures. De là il suit qu'avec 1000 pieds cubes de gaz on peut brûler à l'air libre pendant 15 jours. On voit qu'il revient au même, 2000 pieds cubes de gaz pourraient alimenter 15 bœufs pendant 24 heures ou 30 bœufs pendant 12 heures, la pression étant égale à 0.75 forces d'eau.

Or, 1000 pieds cubes de

Gaz Richard & Cie.

Contient à peu près 2.75 gallons de gazoline 80°. Donc avec 2.75 gallons de gazoline, on peut brûler à l'air libre pendant 15 jours. Et si nous supposons le prix de la gazoline à \$5.40 le gallon, nous avons pour la dépense d'un bec pendant 24 heures la somme de \$40.68, soit \$9.04 par 12 heures. Dans ces conditions 1000 pieds cubes de

Gaz Richard & Cie.

Ne coûteront au plus que \$1.20 à 1.25 au lieu de la moitié du prix du même volume de gaz d'éclairage.

Ainsi, comme on le voit, avec le

Gaz Richard & Cie.

Beaucoup moins de danger pour ses explosions dans les conduites que les gaz ordinaires et si fatigues, plus de ces exhalaisons délétères qui, chaque instant, empoisonnent l'air, nous est offert un moyen sûr, simple et peu coûteux de donner à nos maisons un éclairage sûr et agréable.

Avec le Gaz Richard & Cie.

Nous avons une lumière à moins aussi belle, aussi vive, aussi éclatante que celle du gaz ordinaire, et elle a sur cette dernière le grand avantage d'être plus douce et de moins fatiguer la vue. Les personnes obligées, soit par leur état ou leur goût de l'étude, de travailler souvent pendant les longues heures de la nuit, et dont la vue se détraque tous les jours à la lumière brûlante du gaz ordinaire, devront, nous n'en doutons pas, apprécier comme elle le mérite, cette précieuse qualité.

Avec le Gaz Richard & Cie.

Chacun peut, avec la plus grande facilité, éclairer sa demeure à un bon marché vraiment sans exemple. Ce n'est certes pas une mince considération de n'avoir pas à solder à chaque instant des comptes exorbitants, surtout pour les personnes dont la consommation de lumière est considérable.

La compagnie en soumettant au public ce nouveau système d'éclairage a donc la confiance qu'elle rencontrera parmi les citoyens de Québec d'abord, et bientôt dans toute la Province du Canada, un bienveillant et généreux encouragement. Elle n'a compté sur aucun autre moyen de succès que la conviction de tous ceux qui tiennent à l'encouragement de l'industrie nationale, mais elle y compte surtout, parce que, connaissant les qualités de son produit, elle ne fait qu'un pas d'encouragement qui peut pour en faire ressortir le mérite.

Ce que la Compagnie demande donc, ce qu'elle sollicite, c'est un essai loyal, et elle est certaine qu'après une courte expérience le

Gaz Richard & Cie.

Aura partout donné une si complète satisfaction que tout le monde voudra s'en servir.

Québec, 23 dec. 1873.

J. B. PRUNEAU, Maître de Poste, Québec, 15 mai 1874.

Venant d'être Reçus.

REGULATEURS.

Le plus beau choix de Régulateurs pour maisons privées, bureaux et bâtisses publiques, avec peneules compensés par la mercure.

A vendre chez DUQUET & Cie, No. 1, rue Fabrique.

Où vous pouvez vous procurer le plus beau choix de superbes bijouteries, diamants, montres, etc.

Québec, 23 janvier 1874.

Tableau indiquant l'heure du Départ des Malle.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, MARS 1874.

A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.

9.00 Ottawa, par chemin de fer (a) 6.00

9.00 Prov. d'Ontario, (a) 6.00

QUÉBEC.

9.00 Arthabaska et Tr. Rivière, par chemin de fer, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Town, de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a) 6.00

Montréal, 3 liv., Sorel, Batican, St. Pierre Berquets, Station Chaudière Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'Ouest, tous les jours (a) 6.00

Leeds, Mégantic, tous les jours 6.00

St. Gilles et St. Yvestre, mardi, jeudi et samedi (a) 6.00

6.30 Riv-du-Loup, par chemin de fer et l'Est, tous les jours (b) 8.00

Moulin Chaudière (b) 8.00

MALLES LOCALES.

5.30 St. Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours 8.00

Beauport et St. Michel, tous les jours 8.00

8.30 300 Bienville et Lanson, deux fois par jour 8.30 2.30

Lévis, 2 fois par jour 8.30 2.30

9.00 4.30 Québec-St-J, 2 fois par jour 8.00 6.00

8.00 Sainte Marie, comté de Beauce, tous les jours 11.00

3.00 New Liverpool et St. Jean Chrysostome, 2 fois par jour 8.30 2.30

Sillery Cove, 8.00

8.00 2.30 Spencer Cove, 2 fois par jour 8.00 2.30

St. Sauveur et St. Roch, 3 fois par jour 8.00 4.00

8.00 11.00

9.00 Beauport et Cap-Bouge 2.30

Rive-Sud (ouest), St-Nicolas jusqu'à Bécancour, tous les jours 8.00

8.00 Rive-Nord (ouest), Ste. Foye et Trois-Rivières, par terre, tous les jours 4.00

8.00 Rive-Nord (est), par terre, Beauport, Chute Montmorency, Murray Bay, Gaspé, tous les jours 8.00

8.00 Ile d'Orléans, Lunenburg, mercredi et vendredi 3.00

8.00 Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge, Ste. Catherine, tous les jours 4.00

10.00 Valcartier et Lotterville, mercredi et samedi 2.00

10.00 Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

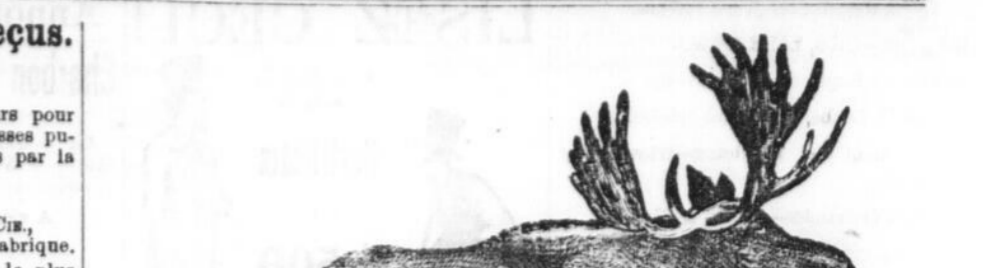
10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00

10.00 11.00



CHAPELLERIE! CHAPELLERIE!

Importation des plus considérables et des plus variées de Chapeaux, Coiffures, etc., pour les saisons du Printemps et de l'Été.

J. B. LALIBERTÉ, CHAPELIER,

No. 54, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH,

A l'honneur de faire savoir au public qu'il a reçu son importation annuelle de Chapeaux et Coiffures du Printemps et de l'Été. C'est probablement la plus belle importation qui se fera ce printemps.

Comme l'on en est arrivé à la saison où il faut changer les Fourrures contre les Feutres, il faut profiter de la bonne chance qui est offerte par le soussigné de faire emplette de la Coiffure la plus élégante comme la plus fashionable.

Allez chez J. B. LALIBERTÉ, achetez le Chapeau le plus élégant comme le mieux fait.

On fera chez J. B. LALIBERTÉ des achats à meilleur marché qu'ailleurs, vu qu'il a des frais d'établissement moindres et que ses importations ont pu être faites à bon compte.

Venez et hâtez-vous afin de faire un bon choix.

J. B. LALIBERTÉ, Chapelier, 54, rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 mars 1874.

J. D. LAWLOR

MANUFACTURIER DE MACHINES A COUDRE